

DEMANDE DE BOURSE DE MOBILITÉ**SEJOUR D'ETUDES A L'ÉTRANGER****2020 - 2021****VOS COORDONNÉES**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (jour/mois/année) : _____ Genre : M F

Nationalité (précisez si double nationalité) : _____

Adresse du domicile permanent (parents) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____@alumni.univ-avignon.fr

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

VOTRE PROJET DE MOBILITÉ D'ETUDESAnnée et formation à Avignon Université lors de la mobilité (exemple : L3 LEA Anglais-Espagnol
Tourisme) : _____

Établissement d'accueil : _____

Ville : _____ Pays : _____

Durée de la mobilité envisagée : _____ mois et _____ jours

Date de début : _____ Date de fin : _____

(Merci de fournir les dates au plus réel possible, voir conditions d'attribution ci-dessous)

Pour les mobilités en Europe : quelle sera la principale langue d'études ? _____

VOTRE SITUATION AU REGARD DES BOURSES DE MOBILITÉ

Êtes-vous, en 2020-21, boursier(e) national(e) du CROUS ? OUI NON

Si oui, à quel échelon ? _____

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse de mobilité pendant vos études supérieures ? OUI NON

Si oui, laquelle ou lesquelles et pour quelle durée ?

- Erasmus (Europe) Combien de mois ? _____ En quelle année d'études ? _____
- AMI (Ministère) Combien de mois ? _____
- PRAME (région PACA) Pour quel montant ? _____

Avez-vous des besoins spécifiques lors de votre mobilité liés à votre handicap ? Dans l'affirmative, nous vous invitons à indiquer quels sont vos besoins particuliers afin de solliciter une demande de fonds complémentaires qui permettra de couvrir les coûts supplémentaires liés à votre mobilité Erasmus +.

J'atteste que les informations renseignées ci-dessus sont exactes

En déposant cette candidature à l'octroi d'une bourse, l'étudiant-e reconnaît être informé-e des conditions d'attribution des bourses de mobilité et renonce à tout recours éventuel à l'encontre des décisions de la commission des bourses d'Avignon Université.

PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTES

- Ce dossier de candidature complété.
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom.
- Une copie de votre carte vitale.
- Si vous êtes boursier(e) national du CROUS – même à l'échelon 0 –, joignez une copie de votre notification de bourse 2020-21.
- Une copie de votre attestation d'assurance rapatriement et de responsabilité civile.

+ Pour les études en Europe (Programme Erasmus+)

- Une copie de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie, valable pour la durée du séjour.
- Le contrat de mobilité Erasmus+ (présent dans le kit de mobilité Erasmus+) rempli et signé.

Ce dossier et les pièces à joindre doivent être transmis par mail à l'adresse mobilite@univ-avignon.fr (uniquement en format PDF)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITÉ

Notice à conserver par l'étudiant-e

À QUELLE(S) BOURSE(S) PUIS-JE PRÉTENDRE ?

L'attribution par Avignon Université d'une bourse de mobilité n'est ni obligatoire ni automatique. La commission de bourses répartit les budgets alloués à la mobilité étudiante en fonction des enveloppes de financement disponibles et des critères définis par les organismes bailleurs ; ses décisions sont sans appel.

> Si vous partez dans un pays participant au programme Erasmus+ (Union Européenne et Islande, Liechtenstein, Macédoine, Norvège, Turquie, Serbie), vous pouvez bénéficier d'une **bourse Erasmus+**. **Restriction** : vous ne pouvez prétendre qu'à 12 mois de bourse Erasmus+ par cycle d'études supérieures (Licence, Master). Le montant d'une bourse Erasmus peut aller de **170€ à 270€/mois**, selon les pays d'accueil. **Important** : le montant total de votre bourse Erasmus est calculé sur la base des dates prévisionnelles renseignées sur ce dossier. Vous devez indiquer les dates de début et fin du semestre/de l'année au plus réel possible en vous informant directement auprès de votre université d'accueil.

> Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux du CROUS, quel que soit l'échelon, vous pouvez prétendre à la **bourse AMI** (Aide à la Mobilité Internationale) du ministère de l'enseignement supérieur. **Restriction** : vous ne pouvez prétendre qu'à 9 mois de bourse AMI pour l'ensemble de vos études supérieures. Votre période de mobilité ne peut pas être inférieure à 2 mois. Le montant de la bourse AMI est de 400 €/mois.

Les bourses Erasmus+ et AMI sont cumulables.

> **Bourse PRAME** : la bourse PRAME de la région Sud PACA peut être octroyée pour les mobilités d'études hors-Union Européenne sous certaines conditions :

- Être âgé de moins de 30 ans au 31 décembre 2020, être inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en PACA conventionné avec la Région et préparer un diplôme visé par l'État, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP.
- Ne pas bénéficier d'une autre aide à la mobilité internationale (ERASMUS, AMI...).
- Effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger **hors Union Européenne**, France (TOM), Monaco et Andorre
- Ne pas avoir la nationalité du pays d'accueil.
- Le revenu du foyer de l'étudiant-e doit être inférieur ou égal à 24 000 €.

QUEL SERA LE MONTANT DE MA BOURSE ?

Les bourses de mobilité ne couvriront pas la totalité des dépenses engagées durant le séjour à l'étranger : elles ne constituent qu'un complément de ressources, pouvant financer une partie des coûts supplémentaires qu'implique un départ à l'étranger. Ces coûts supplémentaires peuvent varier fortement d'une destination à l'autre. L'étudiant-e candidat-e à une mobilité doit établir un budget (voyage, logement, équipement, assurance, dépenses courantes, ...) et prévoir un financement adapté.

Les montants accordés par la commission peuvent varier, en fonction de la situation de l'étudiant-e et de sa destination, de 150 à 670 € / mois.

IMPORTANT : Pendant leur séjour à l'étranger, les étudiants boursiers nationaux restent inscrits à Avignon Université et, à ce titre, continuent à percevoir du CROUS leur bourse nationale sur critères sociaux.

QUAND ET COMMENT RECEVRAI-JE LA BOURSE ?

La commission de bourses d'Avignon Université se réunit plusieurs fois dans l'année et examine les dossiers de demande reçus complets. Le montant de la bourse éventuellement attribuée à un-e étudiant-e est déterminé en fonction de sa situation et de sa destination, dans le cadre des budgets disponibles à la date de réunion de la commission. Vous serez informés de la décision de la commission dans un délai de deux semaines après la tenue de la commission.

Attention : pour pouvoir percevoir les montants des bourses, vous devez envoyer au SRI les justificatifs de votre mobilité (attestation d'arrivée/départ, rapport de mobilité Erasmus, etc.).